

# Budget

Faits saillants

**le lundi 6 mai 1974**

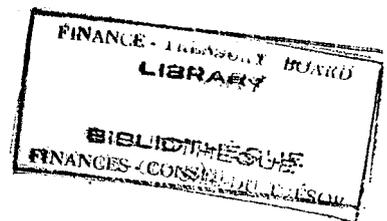


Finances Finance

# Budget

Faits saillants

le lundi 6 mai 1974



Ce budget est conçu pour:

- \* renforcer la lutte contre l'inflation en favorisant l'augmentation de l'offre de biens et de services;
- \* agir directement contre le niveau élevé des prix lorsque cela est possible;
- \* atténuer encore les effets défavorables de la hausse des prix sur tous les Canadiens et, tout spécialement, ceux dont le revenu est modique.

La demande globale dans l'économie se développe parallèlement à la capacité de production. Il ne convient ni de stimuler davantage la demande ni de la comprimer de façon importante.

Lorsqu'il s'est agi de choisir des mesures permettant de renforcer l'orientation anti-inflationniste de la politique, il a fallu trouver des recettes supplémentaires pour absorber le coût des nouvelles initiatives.

Les propositions de nouvelles recettes, représentant environ \$900 millions, compensent donc le coût du programme inscrit dans le budget, d'accroissement de l'offre, de lutte contre certains prix, d'allégement fiscal et de protection de l'épargne.

MESURES DEGAGEANT DE NOUVELLES RECETTES

On se propose de dégager des recettes de la façon qui présente le moins d'inconvénients, de s'en servir pour soulager la partie de la population qui en a le plus besoin, et cela sans contribuer à la hausse des prix des biens essentiels ou nuire à l'accroissement de l'offre.

- \* On propose d'appliquer un nouveau régime fiscal aux sociétés minières et pétrolières.
  - Le taux de base de l'impôt doit être haussé à 50 p. cent.
  - Les royautés, taxes minières et autres montants prélevés par les autorités provinciales sur la production pétrolière et minière ne seront plus déductibles dans le calcul du revenu.
  - Un dégrèvement spécial d'impôt fédéral, combiné au dégrèvement provincial de 10 points, ramènera le taux fédéral d'imposition des bénéfices tirés du pétrole à 30 p. cent et le taux applicable aux bénéfices tirés des mines à 25 p. cent.

- Les stimulants fiscaux associés à l'épuisement des ressources seront réduits.
  
- \* Les provisions exonérées d'impôt des institutions financières seront réduites, ce qui aura pour effet de majorer l'impôt payable par les plus grandes d'entre elles.
  
- \* Une surtaxe de 10 p. cent sur l'impôt fédéral sur le revenu des sociétés est proposée pour une période d'un an; en seraient exemptés les petites entreprises, les profits de la fabrication et de la transformation, et les bénéficiaires de production des sociétés minières et pétrolières, soumis à un impôt plus élevé en conséquence de certaines autres mesures budgétaires.
  
- \* Les taxes d'accise sur certaines automobiles ou autres véhicules consommant beaucoup d'énergie seraient relevées, de même que sur les boissons alcoolisées et le tabac.

LE PROGRAMME ANTI-INFLATION

Mesures visant à contenir les prix de certains produits

- \* La taxe fédérale de vente de 12 p. cent est maintenant supprimée sur tous les vêtements et chaussures, ce qui touche des ventes au détail de plus de \$5 milliards par année.
- \* La taxe de vente ne s'applique plus aux autobus et autres équipements utilisés dans les réseaux municipaux de transport en commun.
- \* La taxe de vente ne s'applique plus aux bicyclettes.
- \* Les réductions tarifaires sont prolongées jusqu'à la fin de l'année à l'égard de \$1.6 milliard d'importations annuelles de biens de consommation.
- \* De nouvelles initiatives sont prises dans le domaine du logement:
  - Hausse des taxes applicable aux terrains non aménagés afin d'inciter leur utilisation pour le logement.

- Suppression de la taxe de vente sur \$460 millions de matériel de construction, ainsi que sur les réseaux municipaux de distribution d'eau.
  
- Introduction du Régime enregistré d'épargne-logement permettant des contributions déductibles de \$1,000 par an, jusqu'à concurrence de \$10,000. Le retrait de ce régime ne sera pas imposable s'il sert à l'achat et à l'aménagement initial d'une maison.
  
- Les versements initiaux seront plus ou moins élevés, selon le prix des maisons. Les prêts et autres sources de financement seraient plus facilement disponibles pour des maisons à prix moyen et modique.

Hausse du revenu disponible et protection de l'épargne  
pour les Canadiens disposant de revenus moyens ou modestes

- \* Le minimum de la réduction fiscale de 5 p. cent de l'an dernier passe de \$100 à \$150 pour 1974, l'effet le plus sensible étant ressenti par les contribuables à faible revenu. Cette mesure soustraira 300,000 Canadiens des rôles de l'impôt cette année.
- \* Des primes en espèce seront offertes aux détenteurs de toutes les Obligations d'épargne du Canada en circulation, afin d'en porter l'intérêt à 9 p. cent.
- \* Les contribuables pourront cotiser à un régime enregistré d'épargne-retraite pour le compte de leur conjoint jusqu'à la limite permise.
- \* Les allocations aux anciens combattants et allocations de guerre aux civils augmenteront et seront rajustées trimestriellement; les prestations versées aux orphelins seront augmentées et rajustées annuellement; une nouvelle allocation sera versée aux enfants à la charge d'anciens combattants dans le besoin.

- \* Davantage de frais médicaux seront déductibles et l'exemption de \$1,000 à l'intention des invalides sera élargie.

#### Petites entreprises

- \* Le revenu assujetti au taux d'imposition des petites entreprises est doublé, passant de \$50,000 à \$100,000 par an, et la limite maximale passe de \$400,000 à \$500,000.

#### Autres modifications

- \* De nombreuses modifications sont proposées dans le cadre du processus continu de réforme fiscale, notamment, dans les règles touchant les réorganisations d'entreprises, le revenu étranger et les sociétés.
- \* La valeur des articles passibles de droits que peuvent rapporter les touristes augmente sensiblement.

PRINCIPAUX FAITS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

- \* Le défi auquel est confronté le pays consiste à arrêter la spirale inflationniste sans pour autant compromettre sa prospérité et sa croissance.
  
- \* L'inflation est un phénomène international, attribuable à une énorme accumulation de liquidités internationales et marqué par une flambée récente des prix des produits industriels et alimentaires de base. Le prix du pétrole a connu une hausse vertigineuse. Le monde menace de se morceler et de revenir au protectionnisme sous la pression des problèmes de balance des paiements que rencontrent les pays.
  
- \* Il s'agit plus que jamais de renforcer la coopération et de consacrer tous nos efforts à la reconstruction d'un système commercial et monétaire international viable. Le Canada joue un rôle utile dans la poursuite de cet objectif.
  
- \* Le Canada n'a pas subi de plein fouet les effets de l'évolution internationale. La production, l'emploi et les revenus continuent d'augmenter. L'accord intervenu

récemment sur le pétrole a permis de contenir la hausse du prix de cet important produit pour le consommateur canadien. L'emploi a progressé à un rythme record, tout particulièrement dans le secteur important de la fabrication; malgré un taux de chômage de 5½ p. cent, le marché du travail est généralement tendu dans tout le pays.

- \* La production réelle doit augmenter en 1974, d'après les prévisions, d'au moins 5 p. cent, dans la mesure où notre capacité matérielle le permettra. Les investissements des entreprises sont l'élément moteur de la demande. L'augmentation de la capacité fera bientôt sentir ses effets, permettant de réduire les pénuries et de créer de nouveaux emplois; ceux-ci devraient être supérieurs à 300,000 cette année.
  
- \* L'austérité fiscale et monétaire ainsi qu'un système général de contrôle des salaires et des prix ne sont pas jugés satisfaisants pour lutter contre l'inflation.
  
- \* La stratégie anti-inflationniste du Canada consiste à accroître l'offre de biens et de services, à contenir les pressions sur les prix lorsque cela est possible et

à protéger les Canadiens les moins en mesure de se prémunir contre l'inflation.

- \* En ce qui a trait à la politique de demande nécessaire à l'écoulement des biens produits lorsque l'économie fonctionne à plein rendement, nous sommes maintenant sur la bonne voie. L'expansion monétaire devrait être ramenée à un taux juste suffisant pour soutenir le maintien de la croissance à des niveaux qui soient compatibles avec notre capacité matérielle.
  
- \* Notre politique financière devrait maintenir les besoins de trésorerie de l'Etat au même niveau réel, à peu près, que l'an dernier, ce qui implique une baisse du déficit budgétaire et du déficit selon la comptabilité nationale. Les mesures budgétaires réalisent donc un équilibre approximatif entre l'obtention de nouvelles recettes et le coût des nouvelles initiatives anti-inflationnistes.
  
- \* Les besoins de trésorerie pour 1974-75 à l'exception des transactions de change seront d'environ \$2 milliards. On prévoit pour 1974-75 un déficit budgétaire de \$450 millions, contre \$1 milliard en 1973-74. Dans le cadre de la comptabilité nationale, le déficit devrait être de \$160 millions, comparativement à \$500 millions en 1973-74.